

**« LE TITRE DANS L'ACCORD DE BANGUI, CONTRIBUTION À LA  
SYSTÉMATISATION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
DANS L'ESPACE OAPI »**

**RÉSUMÉ**

Le titre de propriété, qui permet dans un rapport de droit de matérialiser, à l'égard d'une personne, la puissance que l'on a sur une chose, est un noyau central à partir duquel se construit tout régime de propriété. Cependant, l'expression « *droit de la propriété intellectuelle* » ne doit pas faire naître l'illusion de l'unicité du régime du titre de propriété intellectuelle qui serait à sa base car, on assiste dans ce droit, à une désagrégation et à un émiettement causé par l'existence des règles spécifiques pour le droit d'auteur, les droits voisins, les brevets, les marques, les dessins ou modèles, les marques, les indications géographiques, les obtentions végétales, les schémas de configuration, *etc.* Dès lors, la tentation est grande de ramener les différents droits de propriété intellectuelle à des notions juridiques variées et non susceptibles de rapprochements. Hétéroclite, servant des intérêts divers et intervenant dans des circonstances et sous des formes disparates, le titre de propriété intellectuelle serait récalcitrant à toute tentative de conceptualisation pour ne subsister qu'à l'état des droits de propriété intellectuelle.

Cette position semble pourtant excessive car en dépit des acceptions diverses que ce titre de propriété pourrait recevoir, il n'est pas impossible de discerner un mode opératoire commun aux différents droits de propriété intellectuelle ; l'hétérogénéité de ces droits n'excluant pas *a priori* toute cohérence entre leurs diverses expressions et manifestations. Et c'est là tout le sens de cette contribution à la systématisation du droit de la propriété intellectuelle dans l'espace OAPI autour de la question centrale du titre dans l'Accord de Bangui. Devant cette multiplicité des objets investis par la propriété intellectuelle et la diversité des règles y relatives, il apparaît nécessaire de rechercher la cohérence de la matière en établissant l'unité qui existerait dans le régime du titre de propriété intellectuelle. Comme l'unité par essence consiste à l'association méthodique des différences pour établir la cohésion et l'harmonie, l'objectif est de proposer une approche globale, synthétique et unitaire du droit de la propriété intellectuelle dans l'espace OAPI à travers d'une part la synthèse harmonieuse des modes d'acquisition du titre de propriété intellectuelle dans l'Accord de Bangui, et d'autre part la recherche de l'unité des effets attachés à ce titre.

## **ABSTRACT**

The property title, which enables us in a legal framework to materialize the strength we have with regard to a person, is a core from which any mode of property is built. . However, the expression “ intellectual property law” should not conduce to the illusion from the unison of the mode of the title of intellectual property which would be at its base because one assists in this right, with a disintegration and a crumbling caused by the existence of the specific rules for the copyright, the neighboring rights, the patents, the trademarks, the drawings or models, the brands, the geographical ascriptions, vegetable obtaining, the diagrams of configuration.....Consequently temptation is large to bring back the various intellectual property rights to varied and not like legal concepts of bringing together. Disparity, serving as the various interests and intervening party under disparate circumstances, the title of intellectual property would be recalcitrant with any attempt at conceptualization to remain only with the state of the intellectual property rights.

This position however seems excessive because in spite as of various meanings that this property title could receive, it is not impossible to establish a common operating method to the various intellectual property rights. The disparity of these rights does not exclude any coherence between their various expressions and demonstrations. And it is all there the direction of this contribution to the systematization of the intellectual property law in space OAPI around the key question of the title in the Agreement of Bangui. With this diversity of the objects invested by the intellectual property and the multiplicity of the rules relating to it, it appears necessary to search the coherence of the matter by establishing the unit which would exist in the mode of the title of intellectual property. Because the unit essentially consists with the methodical association of the differences to establish cohesion and the harmony, the objective is to propose a global approach and synthetic of the intellectual property law in space OAPI through on the one hand the harmonious apprehension of the modes of acquisition of the title of intellectual property in the Agreement of Bangui, and on the other hand the research of the unit of the effects of this title.